

# Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 6 relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques "Nyon Région" et "Cœur de la Côte" pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

Gland, le 8 septembre 2021

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°6 composée de :

Steve Binggeli GdG
Yann de Siebenthal GdG
Bernard Kaeslin UDC

Rupert Schildböck PS-Les Vert-e-s

Léonie Wahlen PLR ; 1<sup>er</sup> membre et rapportrice

s'est réunie le 8 septembre à 18 heures 30, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud et de Monsieur le Municipal Gilles Davoine.

## Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### Exposé

Ce préavis est la suite logique de l'engagement qui a été pris depuis 2016, dont le but est de soutenir la biodiversité agricole. La première phase s'est déroulée avec succès pendant cinq années. En juin 2021, les représentants des communes de Région Nyon ont accepté le préavis de la deuxième phase qui s'étendra sur la période 2021-2028. Jusqu'à présent, la commune de Gland a subventionné le budget de fonctionnement sans passer par un préavis. Cependant, la région a effectué un préavis sur un dispositif d'investissement solidaire (DISREN) et l'investissement pour Gland dépasse maintenant les CHF 50'000. Dès lors, la municipalité a dû déposer le présent préavis. Beaucoup de communes qui ont moins d'habitants que Gland ne vont pas déposer un préavis sur ce sujet étant donné qu'un investissement en dessous de CHF 50'000 peut uniquement figurer dans le budget. Gland est un des cas particuliers avec son montant supérieur à cette somme.

Durant l'entretien avec les membres de la municipalité, les membres de la Commission technique se sont enquis du montant de CHF 11'330 qui figurent dans le tableau de la synthèse des coûts sous la rubrique divers et imprévus. Ce montant constitue une marge de manœuvre habituelle mais qui ne sera sûrement pas utilisée lors de ce projet.

Les objectifs quantitatifs après cinq ans sont de 25,52 % de surface de promotion de la Biodiversité (SPB) de la surface agricole utile (SUA). Cependant, dans la phase deux, les objectifs sont de 12 %. La Confédération veut axer sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif avec cette deuxième phase. Elle

veut vraiment préserver le niveau de qualité de ses SAU de la phase une. On note que dans la région on est d'excellent élèves en comparatif au reste de la suisse.

Si ce préavis est rejeté, il n'y aura pas de subventions pour les agriculteurs qui sont dans le réseau. La commune ne devra rien payer à la Région, cependant il faudra en sortir. Les agriculteurs pourraient toujours recevoir des subventions cantonales, mais le montant serait moindre.

Il y a un réel bénéfice pour la commune à soutenir ce préavis. Cela permet de maintenir et de développer la biodiversité ainsi qu'un côté esthétique.

Ci-dessous, une sélection de quelques photos de parcelles glandoises qui sont des surfaces de promotion de la biodiversité.





### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 6 et de prendre la décision suivante :

I. D'accorder un crédit de CHF 130'000.- et d'autoriser la Municipalité à financer les réseaux agroécologiques "Nyon Région" et "Cœur de la Côte" pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

## Signatures des membres de la Commission

Steve Binggeli		
Yann de Siebenthal		

Bernard Kaeslin
Rupert Schildböck
Léonie Wahlen 1 <sup>er</sup> membre et rapportrice